

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

Table with columns for location (LYON et Départements limitrophes...), duration (UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS), and price (20 fr., 11 fr., 6 fr.).

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence A. FOURNIER, 14, rue Combar, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et au BUREAU DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

Les sénateurs et députés dreyfusards exercent une violente pression sur le gouvernement pour obtenir le renvoi de l'affaire Picquart après l'arrêt de la cour de cassation.

M. Delcassé a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi visant le traité franco-italien.

La Chambre a pris en considération la proposition Georges Berry supprimant totalement les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

La Chambre a également voté, dans sa séance d'hier, la proposition de loi de défense des ouvriers et employés faisant leurs périodes d'instruction militaire.

La Démocratie Chrétienne n'est pas un parti confessionnel

Il paraît qu'au dernier congrès de Lyon l'abbé Gayraud a déclaré que « le parti de la Démocratie chrétienne n'est pas un parti confessionnel ».

Il paraît que cette opinion — pauvre de moi! — je l'ai exprimée à plusieurs reprises, dans et que ces conditions — pauvres de nous! — notre démocratie ne peut pas être chrétienne.

J'ai lu tout cela dans la Vérité et autres journaux réfractaires, il y a quelques jours; je l'avais lu aussi dans la Vérité, précédemment.

Or ces affirmations désolantes ne sont pas un vain bruit.

Effectivement, l'abbé Gayraud a osé déclarer ces choses; effectivement à plusieurs reprises j'avais osé les déclarer avant lui.

Et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est que, ni l'un ni l'autre, n'avons conscience d'être, pour ce, en état de damnation; nous croyons ce que nous avons dit et nos amis le croient avec nous.

Expliquons-nous brièvement. Qu'est-ce que la Démocratie chrétienne?

Qu'est-ce qu'un parti confessionnel?

La Démocratie chrétienne, nous l'avons défini bien des fois, est un système social.

Qui a sa racine dans une doctrine précise et absolue: le Christianisme.

Qui met sa force au service des masses.

En vue de leur soulagement matériel et de leur relèvement moral.

Exigeant: A titre de conséquence nécessaire une organisation protectrice des petites gens;

A titre de convenance contingente: une amélioration et une élévation de leur condition, avec leur participation effective au travail social.

S'appuyant pour cela tantôt sur le côté matériel, et tantôt sur le côté moral.

Et gouvernant la société de la façon la plus propre au développement commun, harmonique et simultané de tous ses membres, en vue de leur faciliter la possibilité d'atteindre leur fin qui est Dieu.

Il nous semble que notre définition est complète; elle indique: Le point de départ: le christianisme;

Le but spécial: soulagement matériel et relèvement moral des petites gens.

Les moyens: Organisation protectrice, ascension des petits, leur participation à l'œuvre de leur relèvement.

Le mode d'action qui s'appuie tantôt sur le côté matériel, tantôt sur le côté moral.

Le but général: développement harmonique de tous les membres du corps social, pour arriver à Dieu.

Et maintenant qu'est-ce qu'un parti confessionnel.

Premièrement qu'est-ce qu'un parti?

Littre donne douze définitions de ce mot; contentons-nous de celle

qui nous concerne. D'après Littré un parti est: « une union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. »

Secondement que signifie le mot confessionnel?

Littre le définit: « Qui a rapport à une confession de foi. »

En sorte que, pour être un parti confessionnel, il nous faudrait exclure de nos rangs tous ceux qui, ayant en vue l'intérêt social et professant nos opinions démocratiques chrétiennes — par où ils pourraient être de notre parti — n'admettraient pas, dans leur intégrité absolue, tous les dogmes de notre foi.

Eh bien! c'est ce que nous ne voulons pas.

Nous croyons avec Tertulien qu'il y a par le monde des hommes « naturellement chrétiens » et qui, pour des raisons qu'il appartient à Dieu seul de juger et d'apprécier, n'ont pas en eux l'intégrité absolue de notre foi.

Ces hommes reconnaissent que le christianisme a une doctrine sociale admirable;

Ces hommes nous estiment et veulent travailler près de nous à soulager les petits;

A remettre en honneur les lois du Décalogue qu'ils regardent avec le Play — Le Play disait cela avant sa conversion — comme le code nécessaire des sociétés.

Ils acceptent le point de départ de notre doctrine; les lois sociales du christianisme; son but spécial, ses moyens, son mode d'action, son but général; ils respectent nos convictions.

Et parce qu'ils ne croient pas tous les articles du Credo catholique; parce que — pour donner un exemple — ils n'acceptent pas l'infailibilité du Pape ou le dogme de l'Immaculée-Conception — ignorant le plus souvent d'ailleurs ce que signifient ces dogmes — vous voulez que nous refusions leur concours, que nous exigeons qu'ils s'engagent à ne jamais manquer la messe, à faire leurs Pâques, à jeuner les Quatre-Temps, etc?

Vous voulez que nous refusions de prendre avec eux le contact, par les points où ce contact est possible;

Que, de parti pris, nous étiegnions la mèche qui fume encore;

Que nous décourageons leur bonne volonté;

Que nous ne tenions aucun compte de cette doctrine si belle qui met dans l'âme de l'Église beaucoup de ceux qui croient ne pas lui appartenir?

Eh bien! si vous le voulez, nous ne le voulons pas.

Et voilà pourquoi nous refusons de nous considérer comme une petite chapelle;

Voilà pourquoi, dès que notre définition de la démocratie est admise, nous n'allons pas demander à nos adhérents de montrer patte blanche;

Voilà pourquoi — honni soit qui mal y pense — nous ne sommes pas un parti confessionnel, quoique nous soyons démocrates chrétiens.

ABBÉ NAUDET.

La Démocratie Chrétienne

Dans sa lettre à notre directeur, récemment publiée par la France Libre, Mgr Turinaz avait, on s'en souvient, vivement incriminé la définition du parti démocratique chrétien donnée au récent Congrès de Lyon, dans sa magnifique allocution de clôture, par M. l'abbé Gayraud.

M. l'abbé Gayraud nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il adresse à l'évêque de Nancy, et dans laquelle il explique avec précision et netteté que sa définition est en parfaite harmonie avec les enseignements de Léon XIII.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, 23 novembre.

Monsieur,

Dans la lettre que Votre Grandeur adresse à la France Libre, je trouve, dirigée contre moi, une accusation dont je ne m'exagère aucunement la gravité, mais sur laquelle néanmoins je veux avoir l'honneur de m'expliquer devant vous.

Vous m'accusez d'avoir prononcé des paroles contraires à l'enseignement donné par Léon XIII dans son allocution au pèlerinage ouvrier français.

Léon XIII a dit que la démocratie doit être chrétienne; j'ai osé dire que le parti démocratique chrétien n'était pas un parti confessionnel ou religieux. Léon XIII a parlé de la diversité des classes comme d'un fait nécessaire que l'on doit accepter avec résignation; j'ai osé prétendre

qu'il n'avait pu, par la hiérarchie entre ces classes diverses.

D'un vœu concluez, Monseigneur, que je suis en contradiction avec le Saint Père, et que la démocratie telle que je l'entends n'est pas celle que le Pape nous a montrée comme le salut de notre patrie.

Permettez-moi de m'expliquer avec la sérénité et la précision d'un scolastique.

A. Sur le parti confessionnel.

Un parti confessionnel ou religieux serait celui qui aurait pour objet le triomphe d'une doctrine, et d'une confession religieuse et qui, par suite, se recruterait uniquement parmi les adeptes de cette religion. Voilà comment j'ai défini l'expression de parti confessionnel. Or, la démocratie chrétienne, celle-là même dont le Pape nous a parlé, premièrement fait appel à toutes les honnêtes gens et non pas seulement aux catholiques, conformément à la volonté nettement exprimée de Léon XIII dans sa lettre du 22 juin 1892 à Mgr Fauré, et, secondement, ne se propose pas pour but spécial le triomphe d'une doctrine ou d'une confession religieuse, mais la réorganisation de la société sur la base des principes de fraternité et de justice, d'après les enseignements contenus dans l'évangile sur la condition des ouvriers.

Il s'agit de penser que le droit de propriété n'est pas un droit confessionnel ou religieux, bien qu'elle s'inspire fidèlement des doctrines sociales chrétiennes.

Est-ce à dire que le parti démocratique, tel que nous le voulons, se désintéresse des droits de l'Église et des catholiques? Nullement; mais pour les revendiquer et les défendre il se place sur le terrain démocratique et social, qui croit être le plus favorable.

En outre, ce parti aurait encore sa raison d'être au point de vue économique des rapports du travail et du capital, même s'il n'y avait pas de question religieuse parmi nous. Ce qui prouve bien qu'il n'est pas, de soi et nécessairement, un parti confessionnel.

B. Sur la hiérarchie des classes.

Toute hiérarchie implique autorité du supérieur sur l'inférieur. Or la diversité des classes dans la société n'est pas telle que l'une doive être possédée par l'autre, et que l'autre doive être possédée par la première. C'est une hiérarchie sociale, une hiérarchie politique, une hiérarchie morale, mais elle n'est pas une hiérarchie d'autorité.

Voilà ce que j'ai voulu dire et ce que j'ai dit. Qui pourrait croire que j'aie eu la pensée de nier toute autorité des maîtres sur leurs subordonnés et des patrons sur leurs ouvriers?

Je prie, Monseigneur, que ces courtes explications, trop courtes peut-être, vous paraissent satisfaisantes. Il n'y a pas longtemps encore nos adversaires repoussaient l'expression même de démocratie chrétienne. Obligés de l'accepter aujourd'hui, ils se hâtent de la tourner contre nous.

Cette tactique est ancienne et sera vite démasquée.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble serviteur en J. C.

Abbé GAYRAUD, Député du Finistère.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Samedi 26 novembre. — 330 jour. Lever du soleil, 7 h. 27; coucher à 4 h. 07.

Luze, P. Q. Saint-Pierre-d'Alcantara. Saint-Clément.

Fête de naissance de l'impératrice douairière de Russie.

1893. Deuxième journée du congrès de la démocratie chrétienne, à Lyon. Une ovation triomphale est faite à Édouard Drumont.

Un conseil de cabinet. M. Barthou fait part à ses collègues des incidents survenus à la veille par les violences de la police préfectorale.

UN MAL SOCIAL

Signaler un mal, hélas! ce n'est pas le guérir; mais enfin, à force de montrer certains périls menaçants, c'est peut-être préparer une réaction en sens contraire; dût-elle n'arriver que dans quinze ou vingt ans d'ici, c'est la préparer de longue main. La plupart des bonnes réformes ne se produisent guère autrement.

Au banquet de l'Union compagnonnique, M. Gaboriau signalait récemment la fâcheuse ambition — mesquine ambition, après tout — des jeunes gens qui, au sortir de l'école, n'aspirent qu'à devenir employés de commerce ou à gratifier, du matin au soir, du papier dans les bureaux d'une administration quelconque. Belle, intéressante, utile et hygiénique besogne, est-elle qu'elle exige moins de force physique, est-elle vraiment « moins pénible », comme l'a dit M. Gaboriau? La chose est loin d'être sûre: cette vie d'inactivité n'est bonne pour aucune sorte de tempérament; elle est fâcheuse, mortelle souvent, pour les constitutions robustes qui ont besoin d'air, de mouvement et ne s'accoutument jamais de passer huit à dix heures, chaque jour, immobiles dans un bureau surchauffé.

Mais encore trouve-t-on dans ce travail ruineux pour la constitution des compensations pour le présent et pour l'avenir? « Il ne faut pas, a dit judicieusement M. Gaboriau, que les parents s'imaginent que leurs fils employés seront plus heureux qu'antérieurs ouvriers. C'est une erreur grave, car l'ouvrier est toujours « plus indépendant » que l'employé, plus tranquille et surtout plus sûr du lendemain.

L'employé sortant d'un bureau trouvera « plus difficilement une place, et sera presque contraint de se faire militaire pour ne pas être à la charge de ses parents; voilà son avenir, et à son retour du service, il demandera une place qui viendra que très difficilement, et tandis qu'un ouvrier sortant d'un atelier en trouvera facilement un autre, si ce n'est dans la même ville, ce sera dans la ville voisine; et à encore la ressource du tour de France et la protection de l'Union compagnonnique.

« Il faut guérir le mal social, ces erreurs qui font que les fils d'ouvriers désertent l'atelier. » Si la plupart de ceux qui ont goûté de la vie de bureau et, après huit ou dix ans de cette existence, peuvent difficilement se plier à un autre genre de travail, si ceux-là, dis-je, étaient tous des jeunes qui veulent les imiter, il n'y aurait pas tant de candidats aspirant au rond-de-cuir!

CLÉMENTINEAU « LE MISÉRABLE »

Toute la presse, sans distinction d'opinion, a été unanime pour applaudir à la conduite si vaillante et, par conséquent, si française, du commandant Marchand, le « héros de Fashoda ».

Il paraissait impossible que ce brave officier put être insulté dans un journal français. Le fait vient cependant de se produire.

Et c'est, naturellement, dans le journal de M. Clémentineau que le commandant Marchand est attaqué.

C'est au sujet de sa belle lettre à Forain qu'un valet de plume du sieur Clémentineau osa jusqu'à demander qu'on traduisit le commandant Marchand devant un conseil de guerre.

Non, ne savons quel est le personnage, auteur de cette ineptie, qui signe « Th. » dans la feuille juive de Clémentineau; mais nous avons le droit de penser que ce doit être l'un des plus infâmes parmi les journalistes dreyfusards qui vivent des mièges que leur abandonne leur digne chef Clémentineau.

Porter aux nues un Picquart, officier indigne et fâcheux, doit nécessairement avoir comme conséquence l'obligation d'injurier des hommes comme Marchand, que la France entière admire et qui peut, à juste titre, mépriser les ordures écrites sous la plume des sous-Clémentineau.

Dumont disait un jour à Clémentineau: « Comme misérable, vous êtes complet. » Aujourd'hui, nous pouvons lui dire, après qu'il a fait insulter le commandant Marchand, que: « Comme misérable, il est archi complet. » J. GUÉRIN.

A CES MESSIEURS DU SYNDICAT

Un procès d'espionnage vient d'être jugé en Allemagne, par la Haute Cour de Leipzig. Le procès a été jugé à huis clos.

Le condamné, car le prévenu a été condamné, a toujours affirmé son innocence.

Il a même prétendu qu'il était victime d'une brèche de sa part, par la perte de ses machines à écrire, parce qu'il n'avait pas voulu donner d'argent à ses membres.

Mépris tout intérieurement que peut présenter ce condamné, nous n'avons pas appris que des hommes épris de justice et de vérité aient tenté la moindre protestation en sa faveur.

M. Bebel et Liebknecht, les amis allemands des Juifs et des Gérold-Richard, n'ont entrepris aucune campagne de presse en faveur de la victime des juges de Leipzig.

Les banquiers et les rabbins, défenseurs de Dreyfus, n'ont encore rien fait pour le malheureux juif, Isidore Le Coq.

Acquin s'exprime ainsi: « Il est encore formé. Or ne parle même pas d'en constituer un! Pourquoi cette indifférence? C'est que ce condamné à huis clos, qui offre être innocent et victime n'est ni Juif, ni millonnaire. Il faut avoir les moyens, pour se payer un tel luxe de défenseurs!

IRONIE TOUTE SPÉCIALE DES DREYFUSARDS.

On peut lire dans la « Petite République » et ses éditoriaux, l'inepte entrefilet suivant: Hier, sur les boulevards, on s'arrachait le numéro unique du « Transigeant », pamphlet d'une ironie toute spéciale. Il n'est venu à l'idée de personne de se demander pourquoi ce libellé était imprimé sur papier jaune. Au boulevard comme au faubourg, c'est le secret de polichinelle.

Ainsi, comme ils outragent Mme Paulmier, ils outragent madame Rochefort, les vaillantes, les héroïques dreyfusards. Voilà où descend leur polémique. Voilà leurs arguments pour démontrer l'innocence de Dreyfus.

TOUJOURS EUX!!!

Il semble que les Juifs soient décidés à ne pas nous laisser un moment de répit et que le vol à l'et continu soit devenu pour eux une nécessité de tous les jours.

Ces gens-là ne peuvent déjeuner sans avoir pillé quelqu'un. C'est là pour eux un apéritif exquis.

Les viticulteurs sont les victimes sur lesquelles ils s'acharnent. A quoi bon se gêner avec les terriens... les paysans, comme ils disent avec un sourire de dédain sur les lèvres.

On dit que les bandits sentent la poudre et qu'ils se hâtent de piller nos derniers sous. Ils inclinent les morceaux doubles, les vilains corbeaux.

Les années précédentes, à pareille époque, le sire Rollshild se contentait de nous faire payer les sulfates de cuivre 45 francs les cent kilos, n'augmentant ces prix déjà scandaleux qu'un moment des sulfatages.

Cette année, ils vont plus vite en besogne, et déjà les sulfates de cuivre se payent 53 francs les cent kilos.

C'est la ruine définitive pour les malheureux viticulteurs, car on se demande quel prix nous payerons les sulfates de cuivre au mois de mai. Probablement 90 et 100 francs, comme cela s'est déjà vu.

Or, il est impossible, avec les manœuvres anodines de faire face à de pareils frais, et nous serons obligés d'abandonner nos vignobles, parce que cela pèse à Monsieur de Rothschild. Puis, quand nos terres abandonnées seront défrichées, les Juifs s'en empareront à vil prix, devenant ainsi propriétaires de notre sol français.

Ils ont l'argent, ils ont le pouvoir, ils veulent encore nous prendre nos terres.

Assés par la patience du paysan, ils se croient tout permis; à nous de leur montrer que la plaisanterie a assez duré.

Si le gouvernement, faible ou complice, ne veut pas intervenir, à nous d'agir, et si, ruinés par cette vermine, nous ne pouvons plus souffrir nos vignerons, laissons de côté nos appareils et... prenons nos fourches. — J. L.

MES CISEAUX

Galurin voit entrer, hier, des employés du gaz dans les bureaux du ministère de la guerre.

— Est-ce que par hasard, dit-il, on aurait découvert de nouvelles failles?

Nos Dépêches

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a soumis à la signature du président de la République le projet de loi portant ratification de l'accord commercial entre la France et l'Italie. Ce projet sera déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

Les ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de l'agriculture ont indiqué à la séance des observations qu'ils présenteront demain à la commission des douanes au sujet du projet de loi modifiant le régime douanier des vins.

M. de Freycinet a informé ses collègues qu'il avait reçu du gouverneur de Paris, communication de l'ordre de mise en jugement de l'ex-lieutenant-colonel Picquart devant le deuxième conseil de guerre sous la triple accusation de faux, usage de faux, de communication de documents intéressant la défense nationale et la sûreté intérieure de l'État.

Enfin, le ministre des colonies a été autorisé à saisir le Parlement du projet relatif à la création de lignes de chemins de fer en Indo-Chine. On sait qu'il s'agit d'établir une voie ferrée desservant la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin et la Chine méridionale, partant de Saigon pour aboutir au Si-Kiang.

Le projet adopté par le conseil des ministres comprend: 1. La ligne de Saigon à Nha-Trang par Pham-Rieu et Nam-Bach.

2. La ligne de Tourane à Hué.

3. La ligne de Vinh à Hanoi avec embranchement de Hanoi sur Hoïphong.

4. La ligne de Hanoi à Lao-Kai.

5. La ligne de pénétration de Lao-Kai à Yun-Fou.

La dépense est évaluée à 270 millions, dont 70 millions pour la ligne de pénétration de Lao-Kai à Yun-Fou, concédée à la France par le gouvernement chinois.

Nous avons déjà annoncé que l'emprunt destiné à faire face aux dépenses nécessitées par ces travaux sera garanti par l'État.

RÉCEPTIONS À L'ÉLYSÉE

Paris. — Le président de la République a reçu cet après-midi, à 3 h. 30 S. A. R. le duc de Connaught.

A 4 heures, M. Félix Faure rendit sa visite au duc de Connaught à l'hôtel de Liverpool. M. Félix Faure a également donné audience, cet après-midi au comte Tornelli, ambassadeur d'Italie à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

Le traité franco-italien

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi autorisant le gouvernement à appliquer le tarif minimum aux produits italiens, à l'exception des soies et soieries.

Le projet est renvoyé à la commission des douanes.

Le dégrèvement des boissons

On passe à la discussion sur la prise en considération du projet Georges Berry, supprimant totalement les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

M. Feyltra, ministre des finances, insiste sur les conséquences graves de ce projet.

M. Plichon se félicite du dépôt de ce projet qui remet en discussion la loi sur les octrois que la Chambre vota il y a un an.

Au point de vue des taxes de remplacement, des difficultés ont surgi, et l'orateur croit qu'il serait bon de donner le temps nécessaire aux communes d'examiner cette question.

M. Collard, député de Lyon, dit que sans s'opposer à la prise en considération, il a le devoir de rappeler, comme représentant de la ville de Lyon, que le gouvernement avait, en 1891, invité cette ville à lui présenter un projet de suppression totale des droits. La ville de Lyon nomma une commission qui étudia la question de remplacement des taxes d'octroi. Le projet fut approuvé par tous les intéressés, excepté par le gouvernement qui l'avait demandé.

En 1897, le gouvernement a présenté un projet de loi qui a été voté par la Chambre et qui va être mis en application à partir de 1899.

considération la proposition de M. Georges Berry, il faudra que la commission nommée soit chargée d'étudier la loi de 1897 et la question de la suppression totale des droits. (Applaudissements.)

M. Georges Berry insiste et prie la Chambre de voter la prise en considération et de nommer une commission qui s'occupera de la question des octrois.

M. Boyer-Lapierre appuie les observations présentées par M. Plichon pour les communes qui se sont mises en instance de faire disparaître les droits d'octroi ou de les réduire. Il est impossible que leur situation soit réglée avant la fin de l'année.

La proposition Georges Berry est finalement prise en considération par la Chambre.

Une proposition Plichon à laquelle se rallie M. Collard et tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1900 le délai accordé aux communes pour l'application de la loi de 1897 est renvoyée à la commission.

Les 23 jours des employés

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par le Sénat ayant pour objet d'assurer le maintien du contrat de louage des services pendant la période d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux.

M. de Beauregard. — J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le contre-projet suivant: En matière de louage des services, sans détermination de durée, si l'ouvrier ou employé est congédié uniquement parce qu'il a été appelé sous les drapeaux comme réserviste ou territorial pour une période obligatoire d'instruction militaire, il a droit à des dommages-intérêts dans les termes des quatre premiers alinéas de l'article 1780 du code civil.

Ce contre-projet est pour satisfaire l'intérêt de l'ouvrier. Pourquoi ne pas se prononcer et renvoyer aux règles de l'art. 1780 au lieu de faire des lois d'exception?

M. Ollivier Barrot. — La commission ne partage pas cet avis.

M. Lefèvre, ministre de la justice. — J'accepte le texte de la commission. Après quelques mois de MM. Jourde et Coutant, le renvoi est prononcé.

M. de Beauregard déclare accepter le projet en ce qui concerne l'article 1er, mais il ne votera pas les articles 2 et 3. Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'article 3 ainsi conçu: Toute infraction à la présente loi donnera lieu au bénéfice de l'employé ou de l'ouvrier à des dommages-intérêts qui ne pourront être inférieurs aux appointements de 2 mois pour l'employé et au salaire d'un mois pour l'ouvrier.

Une longue discussion s'engage entre MM. Goujon, Coutant et de Ramel, à la suite de laquelle la Chambre adopte la nouvelle rédaction suivante des termes de l'art. 3 proposé par M. Rabier: L'employé ou ouvrier congédié dans le cas de l'art. 1er, aura droit à des dommages-intérêts.

L'ensemble de l'art. 3 est adopté par 306 voix contre 6.

M. Bazile dépose une proposition de loi tend

prisonnier du Cherche-Midi ne laissera pas échapper une question de procédure qui pourrait être favorable à la défense; mais, d'autre part, il doit être considéré comme peu probable que la question d'incompétence puisse être soulevée, car il existe des arrêts rendus antérieurement par la cour de cassation venant confirmer la compétence du conseil de guerre dans des faits similaires.

Les débats seront entièrement publics. Le colonel Picquart, pendant les quinze jours qui précèdent sa comparution devant le conseil de guerre, pourra communiquer avec M. Labori.

LE CONSEIL DE GUERRE

Tous les officiers qui composent le conseil de guerre de M. Picquart sortent de Saint-Cyr, sauf le lieutenant-colonel du Liscoët qui a commencé sa carrière dans les rangs. Ils sont âgés de cinquante et un à cinquante-six ans.

Le hasard a fait que ni l'artillerie, ni le génie n'ont un représentant parmi ces juges.

L'accusation sera soutenue par le lieutenant-colonel Foulon, du 47^e d'infanterie, en qualité de commissaire spécial du gouvernement. Il est âgé de cinquante et un ans et sort également de Saint-Cyr. Il sera assisté par le commissaire du gouvernement près le deuxième conseil de guerre, remplissant l'office de substitut, et du greffier de ce même conseil.

INTERVIEW DE M. LABORI

« Je considère, a dit M. Labori, la communication du dossier, dans les conditions où elle aurait été faite par M. Picquart à M. Leblois, comme n'étant nullement blâmable et n'ayant porté aucun préjudice à la défense nationale. Mais, malgré toutes les raisons que je puis invoquer, peut-être le conseil de guerre se sera-t-il résolu à considérer cette communication comme un délit.

« Si je me trouve simplement en face de l'accusation de faux et d'usage de faux, il y a au moins deux hommes en France qui sont certains d'un acquittement: c'est M. Picquart et moi! Nous ne sommes plus là qu'en face d'un fait, et je me fais fort de prouver aux juges que ce fait n'existe pas. »

LES COPAINS

Les journaux révisionnistes publient une première liste de protestation contre les poursuites dont M. Picquart est l'objet.

On y relève les noms suivants qu'on est habitué de rencontrer ensemble dans ces sortes de conjonctures:

MM. Clamageran, Delpech, Trarieux, Isaac, Ranc et Ratier, sénateurs; Joseph Reinach, Duclaux, Giry, Friedel, Gimaux, Paul Meyer, membres de l'Institut; de Pressensac, Paul Passy, Paul Reclus, Vaughan, Louis Havet, Yves Guyot, etc., etc.

LE « PETIT BLEU »

Les journaux signalent un bruit qui s'est répandu hier au Palais, où l'on disait que la cour de cassation allait entrer en conflit avec l'autorité militaire, à propos du fameux dossier du « petit bleu ».

La cour réclame ce dossier, dont elle a besoin, pour l'enquête Dreyfus. L'autorité militaire déclare qu'elle ne peut s'en dessaisir, tant que M. Picquart n'aura pas comparu devant le conseil de guerre.

Un de nos confrères dit à ce sujet que si la chambre criminelle estime la communication du dossier Picquart indispensable, l'autorité militaire livrera le dossier.

Un officier l'apportera tous les matins à la cour de cassation, et tous les soirs, le rapportera au président du conseil de guerre, qui s'astreindra à ne travailler que la nuit.

Le jour, le dossier sera à la disposition des juges civils, et la nuit à celle du président militaire.

IMPRÉCATIONS DES DREYFUSARDS

L'émoi, la colère, la fureur sont plus que jamais dans le camp des amis de M. Picquart.

M. Sigismond Lacroix, dans le *Radiant*, conclut ainsi, dans un article consacré à ce qu'il appelle « la suprême infamie de l'état-major »:

« Que la fatalité donc s'accomplisse! Que le crime soit donc complet! L'état-major,

atteint de folie, court à sa perdition, et rien désormais ne peut le sauver!

M. Clémenceau s'écrie, dans *L'Aurore*:

« Le crime est consommé! Freycinet, le misérable trombeur, complotait la lâcheté suprême! Il obéit à l'ordre des vengeurs d'Esterhazy et d'Henry. Il se fait l'exécuteur testamentaire d'un traître et d'un faussaire. Il se déshonore sans réparation possible. »

Dans le même journal, M. Octave Mirbeau, sous le titre: « Le festin des sauvages », fait vibrer son plectre sur le ton aigu et il termine ainsi:

« Malheur à ceux qui voudraient porter sur lui leurs mains impies! »

Dans la *Petite République*, M. Jaurès fulmine à son tour:

« Que toutes les responsabilités éclatent, dit-il, et qu'après Mercier, Billot, Chaîne, Henry et du Paty de Clam, Zurlinden soit marqué d'ignominie! »

Et que Freycinet aussi soit marqué de honte, et tous ceux qui font et tous ceux qui laissent faire!

Dans la *Fronde*, Mme Séverine vaticine:

« Les dieux aveuglent ceux qu'ils veulent perdre: ce n'est pas Picquart que l'on doit plaindre. »

Il a la foi, il a la force: son état regard a pénétré l'énigme. Tandis que les autres, avec des gestes de menaces qui fatouent dans les ténèbres, s'en vont droit à l'abîme.

Ainsi soit-il!

Tandis que sa collaboratrice Bradamante menace:

« Depuis huit jours, les journaux de l'état-major font savoir aux civils et aux militaires le cadeau que le général Zurlinden entend faire au colonel Picquart. Je ne vois qu'une ombre à ce charmant tableau. »

Le chef d'œuvre de 1894 a vécu quatre ans avant d'aller au ruisseau.

L'infamie de Zurlinden ne mettra pas quatre minutes à le rejoindre, et c'est d'une fibre audace à M. le gouverneur d'oser édifier son travail sous les grondements de l'indignation publique prête à déborder.

Dans le *Sicéle*, M. Joseph Reinach hulule que c'est à pleurer de douleur et de honte, et menace, lui aussi, le gouvernement, l'état-major et le général Zurlinden d'un gouffre de boue où ils vont rouler et où ils seront à jamais enlisés.

Le conflit franco-anglais

Les casernes de Cherbourg

Cherbourg. — Le conseil municipal, réuni extraordinairement, vient de voter un million, afin de participer à la construction d'un casernement rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs des troupes de la marine à Cherbourg, sous la condition que l'ancien arsenal serait cédé à la ville, et que le procès de la régie contre la ville, au sujet des frais de casernement antérieurs des troupes de la marine, serait abandonné.

Madrid. — La *Gaceta* publie ce matin le total des recettes pendant les quatre derniers mois de l'année 1897-1898 qui s'élève à 308.623.171 francs contre 297.254.466 pendant la période correspondante 1896-97 soit une augmentation pour 1897 de 11.368.085 francs.

Les impôts de guerre se sont élevés à 15.262.027 pesetas.

Madrid. — Le général Martiño Campos a réuni plusieurs généraux et leur a exposé que selon lui, au cas où un mouvement dynastique aurait lieu, il vaudrait mieux que les conservateurs ne prennent pas le pouvoir mais qu'un gouvernement à la tête duquel on placerait M. Montero Rios serait apte à affronter les exigences de la situation.

Londres. — Le correspondant du *Daily Mail* à Madrid dit que don Jaime récemment appelé à Venise, après de don Carlos est parti avec un des carlistes les plus influents pour une destination inconnue.

Les carlistes ont réussi à passer 12.000 fusils Mauser en Espagne.

On a arrêté hier à Bilbao une voiture contenant des armes qu'on croit avoir été fabriquées dans une manufacture de cette ville.

Madrid. — On signale des tempêtes sur plusieurs points des côtes d'Espagne.

A Alicante on annonce que le vapeur *Siva* a fait naufrage sur le banc d'Almadwaba. L'équipage a été sauvé.

NEW-YORK. — Le correspondant du *New York Herald* télégraphie de Cempulpo que les troubles de Sool commencent à s'apaiser. Toutefois trois personnes ont été tuées mercredi.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Constantinople. — Djavad-Pacha, le gouverneur turc de la Crète, a été arrêté sur les ordres du sultan. Son arrestation a produit à Constantinople une énorme impression.

On connaît seulement aujourd'hui la charge d'accusation qui pèse sur lui et qui est d'avoir caché à son gouvernement les projets des amiraux concernant la réorganisation de la Crète et de s'être en outre approprié une somme considérable destinée à l'administration intérieure de la Crète.

Athènes. — Suivant des informations dignes de foi, la question du drapeau est réglée en faveur du sultan. Le Croissant flottera à Candie et la Canée.

Une panique

Paris. — A l'occasion de la Sainte-Catherine quelques centaines de fidèles, accompagnés par les religieux et les maîtresses des divers pensionnats, étaient réunis cet après-midi dans une annexe de l'église de Saint-Germain-des-Prés pour assister à une séance de cinématographe.

Au cours de la représentation la lampe dont se servait l'opérateur s'est éteinte.

Aussitôt une insurmontable frayeur s'empara des fillettes et une terrible panique s'ensuivit.

Sourdées aux paroles des prêtres, maîtresses de pension et religieuses, les enfants se précipitaient vers les sorties, les plus grandes renversant les autres.

Quelques fillettes furent légèrement blessées.

Une foule immense ne cessa de stationner aux abords de l'église, et un service d'ordre a été rapidement organisé.

Terrible Explosion

Trois morts

Arras. — A 9 h. 12 du matin, une explosion a eu lieu à la fabrique de bougies de Saint-Nicolas.

Il y a huit blessés. On croit qu'il y a des morts.

Une jambe d'homme a été retrouvée.

Arras. — C'est un générateur qui, en sautant a produit l'explosion à la fabrique de bougies.

Il y a une quinzaine de victimes dont trois tués.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Cadix. — Le paquebot *Wilfredo* est arrivé ici venant de Cuba et de Porto Rico. Les passagers racontent qu'à la Nouvelle-Orléans les Américains ont lancé des pierres contre le paquebot.

Le *Wilfredo* ramène cent cinquante rapatriés. Il y a eu un décès pendant la traversée.

Madrid. — La *Gaceta* publie ce matin le total des recettes pendant les quatre derniers mois de l'année 1897-1898 qui s'élève à 308.623.171 francs contre 297.254.466 pendant la période correspondante 1896-97 soit une augmentation pour 1897 de 11.368.085 francs.

Les impôts de guerre se sont élevés à 15.262.027 pesetas.

Madrid. — Le général Martiño Campos a réuni plusieurs généraux et leur a exposé que selon lui, au cas où un mouvement dynastique aurait lieu, il vaudrait mieux que les conservateurs ne prennent pas le pouvoir mais qu'un gouvernement à la tête duquel on placerait M. Montero Rios serait apte à affronter les exigences de la situation.

Londres. — Le correspondant du *Daily Mail* à Madrid dit que don Jaime récemment appelé à Venise, après de don Carlos est parti avec un des carlistes les plus influents pour une destination inconnue.

Les carlistes ont réussi à passer 12.000 fusils Mauser en Espagne.

On a arrêté hier à Bilbao une voiture contenant des armes qu'on croit avoir été fabriquées dans une manufacture de cette ville.

Madrid. — On signale des tempêtes sur plusieurs points des côtes d'Espagne.

A Alicante on annonce que le vapeur *Siva* a fait naufrage sur le banc d'Almadwaba. L'équipage a été sauvé.

NEW-YORK. — Le correspondant du *New York Herald* télégraphie de Cempulpo que les troubles de Sool commencent à s'apaiser. Toutefois trois personnes ont été tuées mercredi.

Nouvelles Diverses

Les grèves d'octobre dernier

Paris. — D'après le Bulletin de l'Office du Travail, 27 grèves ont été signalées en octobre, 5.148 grévistes y ont pris part. Dans ce nombre ne sont pas compris les corporations du bâtiment et les diverses autres qui ont pris part au mouvement organisé par la grève des terrassiers. Il y avait en octobre 1897, 23 grèves et 3.635 grévistes.

Huit de ces grèves d'octobre ont affecté plusieurs établissements et dix-neuf n'en ont affecté qu'un seul.

Un complice de Lucchini

Paris. — On mande de Nantua au Journal: Aujourd'hui a été arrêté, à Nantua, un individu d'origine italienne, soupçonné de complicité dans l'assassinat de l'impératrice d'Autriche.

Une armée de taureaux: je suis en veine! El dire qu'on se redait à cacheter des lettres avec ces deux poignets-là!

Cependant l'ennemi, revenu de sa stupeur, avait recommandé le siège. Trois ou quatre brigands avaient allongé le nez par dessus nos remparts et aperçu le carnage. Coltilda ne savait que penser de ces trois fâux qu'il avait vu frapper aveuglément sur ses amis et ses ennemis; mais il conjectura que le fer ou le poison l'ordonna de démolir prudemment nos ouvrages de défense.

Nous étions hors de vue, abrités contre un mur, à dix pas de l'escalier. Le bruit des matériaux qui croulaient avait mis mes amis de recharger leurs armes. Hadji-Stavros les laissa faire. Il dit ensuite à John Harris:

— Où est Photini?

— A mon bord.

— Vous ne lui avez pas fait mal?

— Est-ce que j'ai pris de vos leçons pour torturer les jeunes filles?

— Vous avez raison, je suis un misérable vieillard; pardonnez-moi Promettez-moi de lui faire grâce!

— Que diable voulez-vous que je lui fasse? Maintenant que j'ai retrouvé Hermann, je vous la rendrai quand vous voudrez.

— Sans raison?

— Vieille bête!

— Vous allez voir, dit le Roi, si je suis une vieille bête.

Il pata la bris gauche autour du cou de Photini, l'étendit sa main crispée et tremblante vers la poignée de son sabre, tira péniblement la lame hors du fourreau, et marcha vers l'escalier où les in-

Il venait de Suisse, voyageant avec sa femme, et a déclaré se rendre en Angleterre.

L'enquête se poursuit.

L'explosion du restaurant Champeaux

Paris. — L'état du cuisinier Reboul, victime de l'explosion de Paris, n'a pas empiré. Le coma ne s'est pas encore déclaré, mais on craint toujours d'autres complications. On s'attend à une issue fatale.

A l'Institut

Paris. — Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu, sous la copole de l'Institut, la séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Après discours du président, lecture des récompenses a été donnée.

Revue Agricole et Horticole

Les semailles; précautions à prendre contre les eaux pendant l'hiver. La crise du bétail; prix comparatif du bétail dans la période de 1869 à 1899. Soins à donner aux arbres; fumure des arbres isolés; engrais à bon marché des arbres fruitiers. Les premières gelées; les légumes à l'abri.

Nous voici à la fin de novembre, et la longue période de sécheresse qui caractérisera l'été et l'automne de 1898 n'a pas encore pris fin; les cours d'eau — au moins dans notre région — sont toujours à sec.

Les semailles de froment terminées, les cultivateurs ne doivent pas oublier que les jeunes pousses sont très souvent exposées à périr par les eaux qui séjournent dans les terrains plats ou par celles qui ruinent dans les terrains en pente. Il est donc très important, aussitôt les semencements finis, de tracer des rigoles d'assainissement dans les terres où les eaux s'écoulent difficilement. Si l'on craint le ruinement, on disposera des rails conductrices des eaux en travers de la pente, en donnant à ces rails une déclivité très faible.

M. A. Lesne nous donne dans la *Gazette du Village* une étude fort intéressante sur la crise du bétail, et pour édifier ses lecteurs, il a établi un tableau des prix moyens du bétail au marché de la Villette pendant le mois d'octobre, depuis 1869 jusqu'en 1897; il donne aussi les moyennes des prix d'octobre en 1879 et en 1899 pour la comparer à la moyenne de 1898.

Ce tableau, dit M. Lesne, est édifiant, et il convaincra les plus incrédules. Toutes les catégories de viande sont en perte, sauf les porcs qui se sont un peu relevés depuis quelque temps, mais après avoir passé par une crise désastreuse et sans que les prix atteignent encore ceux d'il y a 30 ans.

Le boeuf de première qualité qui se vendait 1 fr. 64, viande nette, en 1869; 1,69 en 1879, n'a valu que 1,53 de 1887 à 1897 et 1,30 en 1898. Les vaches et les taureaux ont subi une dépréciation proportionnelle.

Les veaux ont passé de 1 fr. 77 en 1869 à 1,63 en 1877; 1,90 de 1889 à 1897 pour retomber à 1,78 cette année.

Les moutons ont été peu touchés de 1 fr. 64 en 1869, le prix s'éleva à 1,79 en 1879, à 1,93 pendant les années 1889 à 1897, mais il retombe à 1,81 en 1898.

Le porc, de première qualité toujours, se vendait 1 fr. 55 en 1869, 1,40 en 1879, 1,35 de 1889 à 1897 et 1,37 en 1897; mais il y a peu de temps, il ne valait que 1,20 et nous sommes loin encore du prix de 1869.

Il arrive souvent que les arbres, après plusieurs années, dépérissent; cela tient à ce que ces arbres sont négligés. On, nous n'attachons pas assez d'importance à la fumure des arbres fruitiers; et pourtant il est très facile de leur donner de la vigueur. Pour les arbres isolés, on conseille de mettre, au pied de chacun 2 à 3 k. de tourteau de colza. Il suffit d'enlever autour de l'arbre le gazon sur un diamètre de 1 à 2 mètres selon le développement de l'arbre et sur une profondeur de 5 à 6 centimètres; puis on épand le tourteau que l'on remue avec une fourche, de façon à ce qu'il soit recouvert par la terre.

Ce travail se fait en décembre.

Dans nos jardins, on peut donner une excellente fumure aux arbres fru-

tiers sans dépenser un sou pour achat d'engrais. Il suffit d'employer à cette fumure les cendres du foyer et les feuilles pourries qui ne manquent pas en cette saison. Les unes et les autres contiennent des sels fertilisants qui fondront au moment des pluies et qui seront entraînés dans le sol.

Quant on a affaire à des arbres dont les racines s'enfoncent à 30 ou 40 centimètres, on mettra l'engrais au pied de l'arbre, au commencement de novembre. Lorsqu'on aura, au contraire, affaire à des racines traçantes, il ne faut répandre l'engrais qu'au printemps.

Nous avons eu durant cette dernière quinzaine des gelées de nuit assez fortes pour nuire aux plantes non couvertes. Il faut donc se hâter de tout mettre à l'abri: choux, chicorées, carottes, etc. La saison est assez avancée pour qu'on ne se laisse pas surprendre.

Un Payaan.

UNE TOURNÉE DE CONFÉRENCES

Nous apprenons qu'à l'issue du congrès de Besançon, toute une tournée de conférences a été faite par M. Ernest Billot, l'auteur de l'Union nationale.

Cette tournée a eu pour but de donner une nouvelle impulsion au mouvement social chrétien dans notre sud-est, venant au moment de la reprise du travail, il est certain qu'elle marquera un renouveau d'action.

D'autres tournées suivront celles là et porteront sur les départements de l'Ain, de la Loire, de la Drôme, etc., etc.

C'est le bon et fructueux combat d'hiver qui reprend, combat pacifique mais nécessaire aux militants qui veulent faire marcher les idées et réaliser les programmes.

M. A. Lesne nous donne dans la *Gazette du Village* une étude fort intéressante sur la crise du bétail, et pour édifier ses lecteurs, il a établi un tableau des prix moyens du bétail au marché de la Villette pendant le mois d'octobre, depuis 1869 jusqu'en 1897; il donne aussi les moyennes des prix d'octobre en 1879 et en 1899 pour la comparer à la moyenne de 1898.

Ce tableau, dit M. Lesne, est édifiant, et il convaincra les plus incrédules. Toutes les catégories de viande sont en perte, sauf les porcs qui se sont un peu relevés depuis quelque temps, mais après avoir passé par une crise désastreuse et sans que les prix atteignent encore ceux d'il y a 30 ans.

Le boeuf de première qualité qui se vendait 1 fr. 64, viande nette, en 1869; 1,69 en 1879, n'a valu que 1,53 de 1887 à 1897 et 1,30 en 1898. Les vaches et les taureaux ont subi une dépréciation proportionnelle.

Les veaux ont passé de 1 fr. 77 en 1869 à 1,63 en 1877; 1,90 de 1889 à 1897 pour retomber à 1,78 cette année.

Les moutons ont été peu touchés de 1 fr. 64 en 1869, le prix s'éleva à 1,79 en 1879, à 1,93 pendant les années 1889 à 1897, mais il retombe à 1,81 en 1898.

Le porc, de première qualité toujours, se vendait 1 fr. 55 en 1869, 1,40 en 1879, 1,35 de 1889 à 1897 et 1,37 en 1897; mais il y a peu de temps, il ne valait que 1,20 et nous sommes loin encore du prix de 1869.

Il arrive souvent que les arbres, après plusieurs années, dépérissent; cela tient à ce que ces arbres sont négligés. On, nous n'attachons pas assez d'importance à la fumure des arbres fruitiers; et pourtant il est très facile de leur donner de la vigueur. Pour les arbres isolés, on conseille de mettre, au pied de chacun 2 à 3 k. de tourteau de colza. Il suffit d'enlever autour de l'arbre le gazon sur un diamètre de 1 à 2 mètres selon le développement de l'arbre et sur une profondeur de 5 à 6 centimètres; puis on épand le tourteau que l'on remue avec une fourche, de façon à ce qu'il soit recouvert par la terre.

Ce travail se fait en décembre.

Dans nos jardins, on peut donner une excellente fumure aux arbres fru-

Un nommé L..., vingt-six ans, cultivateur journalier à Tarrare, a été condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour, pour tentative de vol.

Ministère public, M. Gréillot Damazean; défenseur, M. Carbonel.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 24 (soir)

Un nommé L..., vingt-six ans, cultivateur journalier à Tarrare, a été condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour, pour tentative de vol.

Ministère public, M. Gréillot Damazean; défenseur, M. Carbonel.

LE CRIME DE BEAUJEU

Le 28 août dernier, vers cinq heures du matin, on découvrit dans un ruisseau, à proximité de Beaujeu, le cadavre de M. André, receveur des contributions indirectes. Ce malheureux avait la tête fracassée en plusieurs endroits et paraissait avoir été apporté à l'endroit où il se trouvait, après avoir été frappé à quelque distance.

Le crime remontait à plusieurs heures et avait dû avoir lieu dans la soirée.

Les recherches se poursuivirent aussitôt sur les individus connus dans le pays comme

fraudeurs et avec qui M. André pouvait s'être rencontré, mais tout d'abord elles ne donnèrent pas de résultats.

Cependant, par suite de circonstances acquiescentes à la certitude que l'assassin n'avait pu être qu'un nommé Desbordes, qui questionné sur l'emploi de son temps, prétendait avoir transporté du vin le soir même.

Pressé par l'évidence et incriminé d'abord par les aveux les plus complets, il transportait en fraude une fenêtrée de bois de chêne qu'il avait achetée à M. André qui lui demandait le recevoir lui déclarant qu'il allait le lui grosser amende. Fou de colère, Desbordes métra de longueur environ, et en porta plusieurs coups violents sur la tête du malheureux receveur. Celui-ci tomba sans pousser un cri; Desbordes s'acharna alors sur le corps de sa victime à qui il porta encore plusieurs coups de barre. Après cela, craignant d'être surpris, il traita le cadavre sous un petit pont situé non loin de là, le souleva dans le ruisseau où il fut trouvé et l'arracha de là, ce que l'on a pu constater à l'audience.

L'accusé est un homme dans la force de l'âge, de taille moyenne, à l'aspect robuste et brutal. Il porte une moustache blonde; il est vêtu d'un pantalon gris bleu, d'un veston noir et coiffé d'un chapeau mou.

Les débats du ministère public ont occupé par M. Mal éni, avocat général; M. Arlot est assis au banc de la défense.

Desbordes se défend dans un mutisme absolu, la figure cachée derrière sa main, et c'est à peine si au cours de l'interrogatoire le président peut lui arracher quelques monosyllabes.

On procède alors à l'audition des témoins.

M. Martin est celui qui a découvert sous le pont le corps du receveur et qui est allé chercher du secours. Il donne quelques détails sur la position du cadavre, dont la tête seule était plongée dans l'eau.

Le brigadier de gendarmerie qui a arrêté Desbordes a assisté également à la levée du corps et a fait diverses constatations sur la manière dont le cadavre a été transporté. Desbordes prétend qu'il avait assis le cadavre contre le mur du petit pont, et qu'au bout d'un moment, entraîné par son poids, il s'est allé rouler dans le ruisseau, sans qu'il ait eu besoin de le porter lui-même. D'après l'examen de lieux, le brigadier de gendarmerie déclare que cela n'est pas absolument impossible.

M. Gallot, employé des contributions indirectes et collègue de M. André à Beaujeu, fait l'éloge du défunt, qui était un homme de devoir, mais très égoïste.

Mme André, femme du malheureux receveur, dépose d'une très intéressante scène sur les derniers moments de la vie de son mari à qui elle a remis la main et l'heure où il a pris son dernier repas.

M. Beuf, médecin à Villefranche, a été appelé avec un de ses collègues à faire les premières constatations, et plus tard il a procédé à l'autopsie du cadavre. Sa déposition est très précise sur les blessures, leur nombre et leur gravité; pour lui, la mort est due, non aux fractures du crâne, mais à l'aphasie, déterminée par l'impression de la tête dans l'eau.

M. Rouquet, directeur des contributions indirectes à Lyon, fait un grand éloge de son malheureux collègue. Il raconte ensuite les détails qui ont précédé et déterminé l'arrest

Imprimerie Universelle

(ADJOINTE A LA 'FRANCE LIBRE')

LYON - 35, RUE DE CONDÉ, 35 bis - LYON

SPECIALITE
D'AFFICHES
de
TOUTES DIMENSIONS

Libre dans les vingt-quatre heures
Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe
LETTRES DE MARIAGE
Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe
EN NOIR
ou
EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande

Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine
Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du **Pétrole HAÏN**
merveilleux
Flacon : 4 fr. 50. Franco contre mandat.
Pharmacie, Parf., Coiffeur, Exiler la Fraude et les Substitutions.
Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général.

LA JUSTICE SOCIALE

Hebdomadaire
DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET
UN AN : 6 francs
ADMINISTRATION : 142, Rue de Rennes, PARIS
SIX MOIS : 3 fr. 50

LA JUSTICE SOCIALE

EST UN JOURNAL
Nettement républicain - au point de vue politique. Nettement démocrate - au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.
LES RÉDACTEURS
Ont pour principes de lire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concerne la foi, ils usent largement du droit de la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Église, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourquoi ils espèrent que tous les esprits larges, ouverts, généreux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

DECLARATION

En ce qui concerne la justice sociale, le directeur et les rédacteurs de la Justice sociale déclarent nettement et librement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Église catholique et du siège apostolique de Pierre. Ils réprouvent, condamnent, effacent par avance tout ce que cette autorité y pourrait trouver à effacer, à condamner, à réprimer. Fasse Dieu que nous n'aitons jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infallibles du Vicaire de Jésus-Christ.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souscris
Desurant à _____ rue _____ n° _____
Par _____ département de _____
Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1) _____
Ci-joint le prix (2) _____
SIGNÉ : _____

NOTA. - Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour envoi personnel et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infallibles du Vicaire de Jésus-Christ.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Poyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

17^e Tirage: 26 Décembre 1898
GROS LOT 100.000 fr.
PRIX DU BON : 20 fr.
Ce Tirage comprend:
1 lot de 100.000 fr.
2 lots de 10.000 fr.
5 lots de 5.000 fr.
10 lots de 4.000 fr.
150 lots de 100 fr.
EN VENTE
Agence FOURNIER, 14, rue Comfort
LYON

HOTEL JEANNE D'ARC

(Petite-Lombardie)
PARIS-MICHELLE, rue de la Harpe, 4, LYON
6 francs par jour; Repas à partir de 2 francs
LE PLUS ANCIEN HOTEL CONNU, DU CLERGÉ

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
Départeur Radical 4.450/100
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Défiant toute concurrence
Médicaments toujours frais. - Détail au prix du gros. - Prix fixe
Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

UN HERBORISTE

exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les érétes du sang. M. SIMON, herboriste à Chauxmont (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 15 c. en timbres-poste.

PROPRIETES - CHATEAUX Villas, Vignobles

dans tout le Sud-Est de la France
S'ad: CHABERT Père & Fils
Commissionnaires en Immeubles
A VALENCE (Drôme)

AUX 4 BLASONS MALAVAL

Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hotel-Dieu, 24, Lyon
Timbres de parolles, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la proderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseigne

EN VENTE A LYON

chez Mme Eyard, marchand de journaux, rue Timonmassin et dans les kiosques :
L'Antiquaire Marseillais
Journal Hebdomadaire

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MARQUE DÉPOSÉE
Sous le nom de TOILE SOUVERAINE
Fabrique: Avenue du Doyenné, 5, au 1^{er} - LYON
GROS ET DÉTAIL
Dépôt à Lyon: Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

"POÈLE A PÉTROLE" "CHEMINÉE GROUBERSKY"

« Le Drapsau »
SIMPLE, NOUVEAU, PRATIQUE à feu visible offrant toute sécurité
Le seul sans odeur, sans fumée, donnant une très forte chaleur
PLUS DE 40.000 CHEMINÉES en usage depuis 4 années
Ces appareils fonctionnent journellement
Choix: BONNETON FILS, représentant
12, rue de la République, 12 - LYON
Seul dépôt du nouveau porte-parapluie
"L'AUTOMATIQUE"

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE

Instrumente neufs et d'occasion
MON LEJEUNE
LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON
Violons, Violoncelles, Mandolines, Instr^{ts} de Cuivre
CORDES ET ACCESSOIRES
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE
Grande Facilité de Paiement
Vente à 50 mois de crédit avec faculté de remboursement
Article Mandoline Napolitaine à mécanique 18 90
LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

CONGO

Tirage le 20 Décembre
150 Lots par an, s'élevant à 950.000 Francs
PRIX : 98 FRANCS
1 lot de 100.000 fr. | 3 lots de 500 fr.
1 lot de 2.500 fr. | 20 lots de 230 fr.

PANAMA

Tirage le 15 Décembre
236 Lots par an, s'élevant à 2.200.000 Francs
PRIX : 118 FRANCS
1 lot de 250.000 fr. | 2 lots de 5.000 fr.
1 lot de 100.000 fr. | 5 lots de 2.000 fr.
2 lots de 40.000 fr. | 50 lots de 1.000 fr.
Par correspondance, ajouter 0.15 cent. par titre

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Comfort, 14, LYON
ET DANS SES SUCCURSALES

STATUES DE S'ANT^{NE} DE PADOUÉ

NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T^r GENRES. CRÈCHES POUR NOËL
Envoi de Photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

PIANOS D'OCCASION

Ch. CHAGNY, 60, av. de Beaulieu
(Près le cours Morand)
GRAND PLEYEL, etc. - Garantie sur tous les instruments
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs

DÉCOUPAGE SUR BOIS

Pour Amateurs
Machines à Découper
de tous genres
TOURS, ÉTABLIS, OUTILS
SCIES DE TOUS MODÈLES
BOIS ASSORTIS
Noyer, épicéa, érable, hêtre, acajou et bois inépuisables
Tous les accessoires p^r le découpage
DESSINS FRANÇAIS & ITALIENS
2 Albums Lemelle, 520 modèles, franco 1.60
1 Album Fumel, 290 modèles, 40
GARDE & LUGON
58, cours de la Liberté, LYON

BOURSE DE PARIS du 25 Novembre

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
102 15	3/0 Français, opt.	102 75		Banq. Nat. Mexique	634	103	Communale 1880	468	35 50	Panama 5 0/0	85 10
102 10	3/0 Français, term.	102 77		Robinson Bank	88	39	1891	468	37 50	Suez 5 0/0	69 50
102 10	3/0 Américains, opt.	102 77	86	Omibus de Paris	1330	4 9	1892	490	45 0	Compagnie	100 97
104 40	3/0 Américains, term.	104 50		Voltures de Paris	740	52 75	Bons à lots 1887	53	48 50	Forces mot. Rhône	104 50
104 50	3/0 Américains, opt.	104 50		101 50	51	118 50	Bons à lots Panama	118 50	48 50	Mobilier espagnol	104 50
95	3/0 Américains, term.	94 80		102 90	118 50	7 25	Exposition 1889	7 25	365	Gas de Madrid	364
94 30	3/0 Américains, opt.	94 80		102 35	102 35	16 50	de la Presse	16 50	453 75	Gas de Franco	451 50
94 80	3/0 Américains, term.	94 80		102 35	102 35	12 25	de la Presse	12 25	515	Cie Gén. fr. Tramw.	515
100 75	3/0 Américains, opt.	101 10		102 35	102 35	68 5	Est 5 0/0	68 5	111	Sud-Espagne	111
100 75	3/0 Américains, term.	101 10		102 35	102 35	47 50	Est 5 0/0	47 50	111	Domani, subter.	111 75
100 75	3/0 Américains, opt.	101 10		102 35	102 35	439 50	P.-L.-M. 5 0/0	439 50	112 2	Est-Espagne	112 25
100 75	3/0 Américains, term.	101 10		102 35	102 35	471	P.-L.-M. 5 0/0	471	112 2	Est-Espagne	112 25
100 75	3/0 Américains, opt.	101 10		102 35	102 35	471	P.-L.-M. 5 0/0	471	112 2	Est-Espagne	112 25
100 75	3/0 Américains, term.	101 10		102 35	102 35	471	P.-L.-M. 5 0/0	471	112 2	Est-Espagne	112 25

BOURSE DE LYON du 25 Novembre

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
102 27	3/0 Français	102 0	1475	Angers	1200	450	Rochelle	1200	1475	Grand Combe	1200
100 97	3/0 Amortissable	100 50	1300	Besançon	1000	987	Blancy	1000	1300	Dombrowa	1000
104 50	3/0 Amortissable	104 50	1500	Bourg	1000	987	Dombrowa	1000	1500	Borax	1000
104 50	3/0 Amortissable	104 50	1500	Caen	1000	987	Dombrowa	1000	1500	La Personne	1000
104 50	3/0 Amortissable	104 50	1500	Caen	1000	987	Dombrowa	1000	1500	La Personne	1000